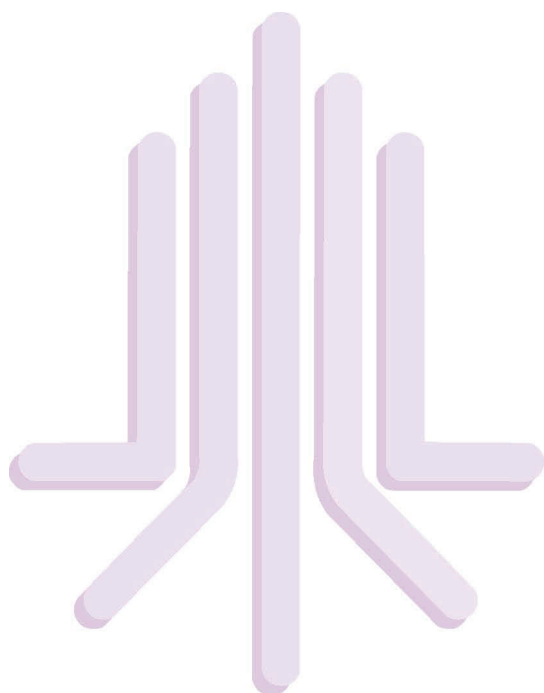




---

**Contribution FIEEC  
Au document de travail de la Commission  
Consultation sur la future stratégie « UE 2020 »  
COM (2009) 647 Final**

---



**JANVIER 2010**

**Code identifiant n° fédér302370177**

La Fédération des Industries Electriques Electroniques et de Communication (la FIEEC) a pris connaissance avec intérêt de la consultation de la Commission sur un nouveau programme d'action stratégique « UE 2020 ».

La FIEEC soutient pleinement l'ambition de créer un environnement favorable à la croissance et au développement des entreprises européennes qui contribuera par là même au bien-être de ses concitoyens.

Dans sa consultation, la Commission dégage trois priorités autour desquelles doivent s'organiser la politique intérieure et extérieure de l'Union. Nous souscrivons pleinement à ces trois thématiques ambitieuses et proches des préoccupations de nos concitoyens européens. Pour autant, il convient de rappeler que la dynamique économique est au cœur du développement social et sociétal. La construction européenne doit donc se faire en redonnant une véritable impulsion économique et en valorisant auprès des citoyens l'intérêt de cette dynamique. Il convient que l'Europe soit perçue par les hommes et les femmes qui la composent comme étant un espace véritablement commun qui agit dans leur intérêt, tout en restant ouvert et accueillant pour le reste du monde.

Pour que les priorités annoncées soient atteintes, nous recommandons à la Commission de mettre en place les règles suivantes :

**1/ MIEUX AFFIRMER L'AMBITION ECONOMIQUE EUROPEENNE GRACE A UNE STRATEGIE INDUSTRIELLE BASEE SUR NOS POINTS FORTS ET REpondANT AUX ENJEUX DU FUTUR.**

**L'industrie européenne, au premier rang de laquelle l'industrie électrique, électronique et de communication, bénéficie d'atouts et de points forts qui lui permettent de répondre aux grands enjeux du futur.**

Ainsi, les industries électriques, électroniques et de communication européennes réfléchissent depuis longtemps aux actions et mesures qui permettront la mise en place d'une politique communautaire ambitieuse, créatrice de richesses et d'emplois. L'ensemble de ces réflexions a été présenté dans le **rapport ELECTRA**<sup>1</sup> en juillet 2007 qui propose 20 recommandations pour favoriser la croissance et l'investissement jusqu'en 2020 et au-delà et qui a fait l'objet d'une Recommandation de la part de la Commission Européenne. Il est primordial dans cette nouvelle stratégie de capitaliser et de mettre en œuvre l'existant. D'autres rapports<sup>2</sup> au niveau national et communautaire sont venus compléter les premières propositions d'ELECTRA et peuvent servir de source d'idées pour aider la Commission à fixer ses principales priorités dans les 10 ans à venir.

<sup>1</sup> Rapport disponible sur [www.fieec.fr](http://www.fieec.fr)

<sup>2</sup> « Manufacturing Matters » Orgalime – Novembre 2009, « Une stratégie industrielle pour les marchés du futurs » FIEEC – Juin 2008, « Plan de conquête pour les industries à valeur ajoutée technologique » FIEEC – Mars 2009, « 2010-2020 L'Industrie au cœur de la croissance durable » GFI – Novembre 2009 ; « Twenty solutions for growth and investment to 2020 and beyond » ELECTRA, we can do it – Juillet 2007

L'Europe est actuellement soumise à une crise financière et économique qui oblige l'ensemble des parties prenantes (institutions européennes, états membres, entreprises,) à réinventer la nouvelle politique commune de demain. **Les besoins sociétaux** des Etats membres doivent être placés au centre de cette politique. Ils sont créateurs de richesse, de marchés et de croissance. Notre industrie croit au développement des marchés européens et nationaux, basés sur le développement durable, la santé, l'éducation, la sécurité. Les industries électriques, électroniques et de communication sont au cœur de ces besoins et sont capables d'y répondre en proposant des solutions innovantes et créatrices de croissance.

Mais pour cela, la Commission doit mettre en place **une véritable stratégie industrielle européenne**. Certains états travaillent sur cette thématique, tel que la France qui vient d'organiser les Etats Généraux de l'Industrie dont l'objet est bien de définir une stratégie industrielle. Nous proposons qu'une telle démarche soit mise en place au niveau européen. Nous sommes, en effet, intimement convaincus que l'industrie et la production ont un avenir sur le territoire européen. Celles-ci sont un moteur de croissance dont l'effet d'entraînement est intersectoriel. Les services bénéficient déjà des retombées des succès industriels et cette mécanique sera de plus en plus efficace et probante avec le développement de nouveaux marchés tel que l'énergie et le numérique. Produire en Europe et viser le marché mondial, doit se faire avec pragmatisme en intégrant les contraintes et opportunités de la mondialisation, en sachant construire des usines en dehors du territoire européen tout en positionnant celles en Europe sur les produits à forte valeur ajoutée. Cet effet d'entraînement est non seulement intersectoriel mais permet également aux PME et ETI de se développer dans les pas de grandes entreprises.

Les trois priorités fixées par Commission répondent aux préoccupations et enjeux également identifiés<sup>3</sup> par notre industrie :

- 1) Créer de la valeur en fondant la croissance sur la connaissance** : l'éducation, la recherche, l'innovation et la créativité sont quatre piliers essentiels d'une croissance durable. L'Europe doit conserver une recherche en pointe en favorisant notamment le développement de filières correspondantes et en proposant des perspectives de carrières pour les chercheurs européens du même niveau que nos concurrents américains. Pour le bénéfice de tous, les passerelles entre le monde de l'entreprise et de la recherche doivent être facilitées. Le niveau d'éducation doit également rester élevé.

L'avantage compétitif des industries électriques, électroniques et de communication résultant de leurs acquis et performances actuelles complétés par un important effort permanent de R&D et d'innovation n'est qu'un socle sur lequel bâtir une véritable stratégie industrielle européenne applicable sur d'autres marchés et dans d'autres secteurs. Les succès que l'on peut attribuer à nos industries reposent pour un grand nombre sur leur capacité à proposer des réponses adaptées aux enjeux et besoins de demain. De telles compétences et richesses doivent être favorisées par un cadre communautaire qui facilite et encourage ces innovations (fiscalité attrayante, protection des droits de propriété intellectuelle, financement favorisé ...).

---

<sup>3</sup> « Une stratégie industrielle pour les marchés du futurs » FIEEC – Juin 2008,

De même, il convient de capitaliser sur les points forts de notre industrie, notamment en matière de normalisation, thème sur lequel l'Europe est en pointe. Cette dernière doit ainsi aider et accompagner le développement du système de normalisation électro-technique en soutenant l'action des industriels européens.

- 2) **Favoriser l'émancipation dans des sociétés ouvertes à tous** : la démographie européenne évolue et crée des besoins nouveaux pour l'ensemble de nos concitoyens. Dans une Europe vieillissante à fort pouvoir d'achat et à forte contrainte économique, les questions de santé et de confort deviennent cruciales. Les schémas de travail, de vie sociale, d'éducation, de santé se diversifient et nécessitent le développement de nouvelles solutions, notamment techniques, pour y répondre. Nous souscrivons pleinement aux enjeux identifiés par la Commission : flexi-sécurité, compétences, pauvreté et exclusion. L'ensemble des parties prenantes doivent unir leur force, chacune dans leur rôle, pour relever ces défis et proposer des solutions adaptées.

Les solutions de télésanté et de télémedecine, l'éducation à distance... sont des technologies développées par l'industrie électrique, électronique et de communication, capables de répondre en partie à ces grands enjeux européens.

- 3) **Créer une économie compétitive, connectée et plus verte** : Le bouleversement du paradigme économique-écologique a fait basculer de manière brutale et rapide le monde d'une gestion approximative de l'énergie et des matières premières à la nécessité d'une gestion performante. Les réglementations « vertes » applicables à l'industrie européenne se sont multipliées, créant de nouvelles contraintes économiques, techniques, organisationnelles. L'industrie a travaillé depuis plusieurs années dans des démarches d'éco-conception, de réduction de l'impact énergétique de leurs produits, du recyclage, de la gestion active de l'énergie grâce au *smart grid*... Les bouleversements écologiques qui sont en cours et qui ne font que commencer dans certains pays, ouvrent des opportunités énormes pour les industries capables de proposer des solutions innovantes ou de mettre en place des processus adaptés.

---

**2/ ADOPTER UNE DEMARCHE REGLEMENTAIRE REFORMEE ET MARQUANT UNE VERITABLE RUPTURE NECESSAIRE ET URGENTE.**

---

**La démarche réglementaire européenne future doit marquer une rupture forte avec les méthodes et pratiques actuelles. L'industrie attend de l'Europe, qu'elle s'inscrive désormais dans une démarche d'accompagnement et de collaboration étroite à tous les niveaux : environnement, concurrence, fiscalité... tout en gardant un cap de développement durable dans toutes ses composantes : environnemental, social, sociétal, économique.**

Les futures réglementations européennes doivent marquer une véritable rupture avec la démarche actuelle européenne qui n'est pas suffisamment axée sur les marchés et qui nous semble mal adaptée aux exigences de rapidité et de réactivités auxquelles sont soumis les acteurs économiques. L'acquis communautaire actuel est trop imposant et s'il continue à croître dans de telle proportion sera bientôt déconnecté de la réalité de la vie économique européenne.

La réglementation européenne a franchit une étape décisive avec l'initiative « *better régulation* ». Il faut aller plus loin aujourd'hui et mettre en place la « *smart régulation* »<sup>4</sup> qui préconise les trois principes suivants :

- **simplifier la réglementation** : c'est-à-dire ne réglementer que si cela s'avère réellement nécessaire et accompagner la mise en œuvre des textes par les entreprises. Pour chaque texte publié, un texte doit être retiré. La réglementation communautaire est dense et complexe pour des entreprises qui ont parfois du mal à avoir une vision globale des textes auxquels elles sont soumises.
- **organiser systématiquement des études d'impacts** qui analysent les conséquences des réglementations européennes sur l'ensemble des acteurs (entreprises, salariés, consommateurs...) et mettent en exergue le rapport coût / gain. A titre d'exemple, nous constatons parfois qu'un texte qui se veut protecteur des consommateurs peut fragiliser certaines entreprises et donc à terme avoir des répercussions sur les emplois et être néfaste pour les salariés européens. La démarche européenne ne doit pas être uniquement économique mais il convient de s'assurer que chaque réglementation fera l'objet d'une mesure juste de ses conséquences et impacts économiques.
- **renforcer les contrôles afin de garantir la sécurité de tous et une compétitivité saine et loyale des acteurs** : le respect de la réglementation doit être garanti pour l'ensemble des acteurs qui interviennent sur le territoire communautaire, que ceux-ci soient installés à l'intérieur ou à l'extérieur de l'espace européen. En l'absence de contrôle efficace, les entreprises européennes vertueuses se retrouvent dans une situation de concurrence déloyale par rapport à des acteurs installés en dehors des frontières des états membres et qui ne seraient pas soumis aux mêmes règles de contrôle. Mais au-delà de ces aspects économique, l'absence de contrôle dans des secteurs tels que les produits électriques a des conséquences dramatiques sur la sécurité des citoyens européens (incendie, électrocution...).

Par ailleurs, il conviendrait que la Commission s'interroge sur une vision concurrentielle qui nous semble trop univoque : les règles européennes encouragent et garantissent une concurrence saine et équilibrée, mais doivent également être mise en ligne avec une stratégie de développement industriel.

---

<sup>4</sup> Cf. les propositions issues de « Manufacturing matters » Orgalime Novembre 2009

### 3/ TRAVAILLER PLUS ETROITEMENT AVEC LES ETATS MEMBRES A LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS EU 2020.

La stratégie de Lisbonne, lancée en 2000, avait un objectif qui était et reste adapté puisqu'il préconisait essentiellement la compétitivité des entreprises européennes et l'attractivité du territoire européen. Pour autant, celle-ci **a été insuffisamment mise en œuvre dans les différents Etats membres, dont la France. Il convient que les nouveaux objectifs qui seront définis en commun pour 2020 soient réellement implémentés, ce qui signifie :**

- **aligner les principales initiatives de la Commission avec ceux-ci : (réglementation, R&D, etc.) ;**
- **s'appuyer sur les acteurs nationaux pour convaincre les gouvernements nationaux à mettre en œuvre sans tarder ces objectifs. La FIEEC pour sa part est prête à agir dans ce sens, à condition que ces mises en œuvre soient concertées ;**
- **avoir l'ambition de créer un véritable marché intérieur harmonisé :** pour parvenir aux objectifs qu'elle se fixera en 2020, la Commission propose de travailler sur la base de priorités essentielles sur lesquelles un accord aura été trouvé entre les 27 états membres. Cette vision commune pourra être adaptée au niveau national en fonction des spécificités de chacun. Nous souhaitons à ce stade appeler l'attention de la Commission sur le fait que les entreprises ont aujourd'hui plus que jamais besoin d'un véritable marché intérieur construit sur des règles harmonisées pour l'ensemble des états membres. Les entreprises sont de plus en plus européennes, voire mondiales. Elles doivent pouvoir traverser les frontières sans craindre d'être confrontées à des règles qu'elles ne connaissent pas. C'est toute l'ambition que doit permettre la construction du marché unique ;

★★★